Donorregister
Ministerie van Volksgezondheid,
Welzijn en Sport

> Adresse de réexpédition P.O. Box 3172 6401 DR Heerlen

This letter is available in different languages:
www.donorregister.nl/welkom

Envoyé le
Date de la lettre

LIRE

Indiquez votre choix personnel

Relativement au don de vos organes et tissus

Cher lecteur,

Vous vivez aux Pays-Bas depuis quelques années maintenant. Aux Pays-Bas, toute personne ayant plus de 18 ans est inscrite dans le registre des donneurs. Dans le registre, vous pouvez indiquer si vous souhaitez (ou non) faire don de vos organes et tissus après votre décès. Il s'agit d'une question difficile. Cependant, je vous invite à lire la présente lettre et vous prie de bien vouloir indiquer votre choix dans le registre des donneurs. Dans la présente lettre, nous expliquons pourquoi il est important de faire un choix et comment vous pouvez faire un choix.

Pourquoi faire un choix ?

Il est important d'indiquer votre choix dans le registre des donneurs et d'en discuter avec votre partenaire ou votre famille. Ainsi, en cas de décès, ils/elles sauront quel a été votre choix dans le registre des donneurs. Cela facilitera l'entretien avec votre partenaire ou votre famille à l'hôpital. Par conséquent, après avoir lu la présente lettre, nous vous invitons à indiquer votre choix.

Et si vous n'indiquez aucun choix ?

Si vous **ne faites pas de choix**, le registre des donneurs mentionnera que vous **ne vous opposez pas** à un don. Cela signifie que vos organes et tissus pourront être utilisés pour un patient après votre décès. Un médecin en discutera avec votre famille après votre décès.

CHOISISSEZ VOUS-MÊME

Faites votre propre choix. Vous avez quatre possibilités.

Vous trouverez ci-dessous les quatre possibilités. Vous pouvez en choisir une.
Quel que soit le choix que vous indiquez, vous pourrez toujours le modifier.

1.
Oui, je veux devenir donneur.

Vous voulez devenir donneur. Dans ce cas, vous indiquez quels organes et tissus vous souhaitez donner.

2.
Non, je ne veux pas devenir donneur.

Vous ne voulez pas devenir donneur.

3.
Je désigne une personne qui décidera après mon décès.

Vous souhaitez que quelqu'un d'autre choisisse pour vous. Faites-le savoir à cette personne.

4.
Mon partenaire ou ma famille décide après mon décès.

Vous voulez que votre partenaire ou votre famille choisisse pour vous après votre décès.

Continuer la lecture au verso

REMPLIR

Indiquez votre choix. Vous pouvez le faire de deux façons.

Par voie numérique, par le biais du site donorregister.nl

Étape 1 : Rendez-vous sur le site internet **www.donorregister.nl**
Étape 2 : Cliquez sur « Vul uw keuze in » (Indiquez votre choix)
Étape 3 : Connectez-vous avec votre DigiD
Étape 4 : Indiquez votre choix

En utilisant le formulaire papier

Étape 1 : Remplissez le formulaire
Étape 2 : Signez le formulaire
Étape 3 : Renvoyez gratuitement le formulaire à l'aide de l'enveloppe-réponse

Vous avez des questions ?

Nous comprenons qu'il s'agit d'un choix difficile à faire. C'est pourquoi nous vous apportons très volontiers notre aide dans ce cadre.

Vous souhaitez vous entretenir avec quelqu'un ?	Appelez le **0900 821 21 66** (sans frais d'appel supplémentaires)
Vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur la manière dont il convient d'indiquer votre choix ?	Consultez le site Internet : **www.donorregister.nl.** Ou rendez-vous dans une **bibliothèque** proche de chez vous
Vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur le don d'organes et de tissus ?	Consultez le site Internet : **www.orgaandonatie.nl**

Bien cordialement,

Ministre de la santé, du bien-être et des sports

Donorregister
Ministerie van Volksgezondheid,
Welzijn en Sport

> Adresse de réexpédition P.O. Box 3172 6401 DR Heerlen

This letter is available in different languages:
www.donorregister.nl/welkom

Envoyé le
Date de la lettre

LIRE

Indiquez votre choix personnel

Relativement au don de vos organes et tissus

Cher lecteur,

Vous vivez aux Pays-Bas depuis quelques années maintenant. Aux Pays-Bas, toute personne ayant plus de 18 ans est inscrite dans le registre des donneurs. Dans le registre, vous pouvez indiquer si vous souhaitez (ou non) faire don de vos organes et tissus après votre décès. Il s'agit d'une question difficile. Cependant, je vous invite à lire la présente lettre et vous prie de bien vouloir indiquer votre choix dans le registre des donneurs. Dans la présente lettre, nous expliquons pourquoi il est important de faire un choix et comment vous pouvez faire un choix.

Pourquoi faire un choix ?

Il est important d'indiquer votre choix dans le registre des donneurs et d'en discuter avec votre partenaire ou votre famille. Ainsi, en cas de décès, ils/elles sauront quel a été votre choix dans le registre des donneurs. Cela facilitera l'entretien avec votre partenaire ou votre famille à l'hôpital. Par conséquent, après avoir lu la présente lettre, nous vous invitons à indiquer votre choix.

Et si vous n'indiquez aucun choix ?

Si vous **ne faites pas de choix**, le registre des donneurs mentionnera que vous **ne vous opposez pas** à un don. Cela signifie que vos organes et tissus pourront être utilisés pour un patient après votre décès. Un médecin en discutera avec votre famille après votre décès.

CHOISISSEZ VOUS-MÊME

Faites votre propre choix. Vous avez quatre possibilités.

Vous trouverez ci-dessous les quatre possibilités. Vous pouvez en choisir une.
Quel que soit le choix que vous indiquez, vous pourrez toujours le modifier.

1.
Oui, je veux devenir donneur.

Vous voulez devenir donneur. Dans ce cas, vous indiquez quels organes et tissus vous souhaitez donner.

2.
Non, je ne veux pas devenir donneur.

Vous ne voulez pas devenir donneur.

3.
Je désigne une personne qui décidera après mon décès.

Vous souhaitez que quelqu'un d'autre choisisse pour vous. Faites-le savoir à cette personne.

4.
Mon partenaire ou ma famille décide après mon décès.

Vous voulez que votre partenaire ou votre famille choisisse pour vous après votre décès.

Continuer la lecture au verso

REMPLIR

Indiquez votre choix. Vous pouvez le faire de deux façons.

Par voie numérique, par le biais du site donorregister.nl

Étape 1 : Rendez-vous sur le site internet **www.donorregister.nl**
Étape 2 : Cliquez sur « Vul uw keuze in » (Indiquez votre choix)
Étape 3 : Connectez-vous avec votre DigiD
Étape 4 : Indiquez votre choix

En utilisant le formulaire papier

Étape 1 : Remplissez le formulaire
Étape 2 : Signez le formulaire
Étape 3 : Renvoyez gratuitement le formulaire à l'aide de l'enveloppe-réponse

Vous avez des questions ?

Nous comprenons qu'il s'agit d'un choix difficile à faire. C'est pourquoi nous vous apportons très volontiers notre aide dans ce cadre.

Vous souhaitez vous entretenir avec quelqu'un ?	Appelez le **0900 821 21 66** (sans frais d'appel supplémentaires)
Vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur la manière dont il convient d'indiquer votre choix ?	Consultez le site Internet : **www.donorregister.nl.** Ou rendez-vous dans une **bibliothèque** proche de chez vous
Vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur le don d'organes et de tissus ?	Consultez le site Internet : **www.orgaandonatie.nl**

Bien cordialement,

Ministre de la santé, du bien-être et des sports